



V I L L E D E
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 NOVEMBRE 2008

PR-654

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal accepte de renoncer à la donation Varenne datant du 20 juin 1978, selon les conditions fixées à teneur du protocole d'accord du 29 février 2008.

Art. 2. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de finaliser le transfert des 30 000 000 de francs.

Art. 3. – La donation de 30 000 000 de francs sera affectée à un fonds spécial et utilisée prioritairement pour les travaux de BOT V, la rénovation de la Console et en dernier lieu pour des travaux de rénovation au Muséum d'histoire naturelle.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Anne Moratti Jung

Le Président:

Thierry Piguet